

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le premier juin deux mille vingt-six (1^{er} juin 2026) à 19h30 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs à Saint-Élie-de-Caxton :

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Émilie Maloney, conseillère
Mme Isabelle Héroux, conseillère
M. Jacques Blanchard, conseiller

Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Estelle Borgia, conseillère
M. Gaétan Thériault, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

La personne qui préside la séance, soit madame Charline Plante informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

PROPOSITION ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2026

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du mois de mai 2026
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes
- 6. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Calcul de l'indice de lieu socio-économique pour les écoles situées dans des territoires marqués par d'importants écarts socio-économiques
 - 6.2 Octroi contrat – Cueillette et transport des ordures ménagères Municipalité Saint-Élie-de-Caxton années 2027-2028-2029
 - 6.3 Annulation du projet de réfection de la rue J.-C. Grenier et du règlement d'emprunt
 - 6.4 Annulation d'un solde d'emprunt au fonds de roulement – règlement numéro 2024-009
 - 6.5 Autorisation de demander des prix pour le graphisme des enseignes municipales
 - 6.6 Inscription au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités
 - 6.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-010 concernant le règlement RM01-2026 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente

- 7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Embauche d'un journalier aux travaux publics
- 9. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Dérogation mineure : 140, avenue Eddy
 - 9.2 Dérogation mineure : 21, rue Langlois
- 10. **ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11. **LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION**
 - 11.1 Approbation des ententes pour la galerie d'art au Garage de la culture
 - 11.2 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec Unité régional de loisir et de sport de la Mauricie
- 12. **AFFAIRES DIVERSES**
- 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du conseil municipal du mois de juin.

Avec l'arrivée de la belle saison, notre municipalité s'anime et nous offre de nombreuses occasions de nous retrouver, de célébrer et de profiter de tout ce qui fait la richesse de notre milieu. J'invite chacun d'entre vous à participer aux activités qui vous sont proposées au cours des prochaines semaines : les populaires Jeudis 5 à 7, les festivités de la Fête nationale, la traditionnelle Grande Tablée, les randonnées en plein air ainsi que le festival Noël dans l'Caxton, qui continue de faire rayonner notre communauté bien au-delà de nos frontières.

Au-delà des activités, je vous invite surtout à prendre le temps d'aller à la rencontre des gens. Prenons le temps d'échanger avec nos voisins, de découvrir de nouveaux citoyens, d'encourager nos bénévoles, nos organismes et nos commerçants. Ce sont ces rencontres qui tissent les liens qui font de notre municipalité un milieu de vie accueillant, dynamique et humain.

Chaque sourire, chaque conversation et chaque geste de solidarité contribuent à renforcer notre sentiment d'appartenance et à bâtir une communauté dont nous pouvons être fiers.

Je vous souhaite un été rempli de découvertes, de rencontres et de moments heureux en famille et entre amis.

Bonne séance à toutes et à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-06-114 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2026

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2026-06-115 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du mois de mai 2026.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance de monsieur Benoît Trudel

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

16318	ADN COMMUNICATION	ALERTES MUNICIPALES	172.56 \$
16319	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	ENTRETIEN INFORMATIQUE	281.69 \$
16320	ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	ENTRETIEN TRACTEURS	482.90 \$
16321	GROUPE AUDAZ	PUBLICATIONS MUNICIPALES	1 252.08 \$
16322	BELLEMARE ENVIRONNEMENT	PIERRE CONCASSÉES, SABLE	141.74 \$
16323	RÉAL BROUILLETTE	CCU JETON DE PRÉSENCE	30.00 \$
16324	DENEIGEMENT 3R	LOCATION MACHINERIE	6 581.96 \$
16326	DEPANNEUR VOISIN #6971	FRAIS DE REPAS	116.53 \$
16327	CONSTRUCTION DJL INC.	CHEMINS ASPHALTE, SCELLEMENT	498.55 \$
16328	DUGAS MECANIQUE MOBILE	ENTRETIEN TRACTEURS ET CAMION INCENDIE	1 858.75 \$
16329	FRANCIS DUPUIS	CCU JETON DE PRÉSENCE	30.00 \$
16330	ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	LOCATION MACHINERIE, DÉNEIGEMENT HOTEL DE VILLE ET CASERNE	12 087.32 \$

16331	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	LUMIÈRES DE RUE, ENTRETIEN ET REPARATION	882.75 \$
16332	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	690.43 \$
16333	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	ADHESION FQM	2 696.52 \$
16334	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	84.00 \$
16335	FORTE SYLVAIN	CCU JETON DE PRÉSENCE	30.00 \$
16336	GARAGE CLAUDE AUGER	EQUIPEMENTS, ENTRETIEN, PIECES ET ACCESSOIRES	13.80 \$
16337	GENICITE	REFECTION RUE J.-C. GRENIER	747.34 \$
16338	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	EQUIPEMENTS, ENTRETIEN, PIECES ET ACCESSOIRES	11.72 \$
16339	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION POMPIERS ET TRAVAUX PUBLICS	338.32 \$
16340	GESTION SANITAIRE DAVID-MORIN	CONTRAT COLLECTE ORDURES	15 397.41 \$
16341	HOCKEY LEMAY / SPI	VÊTEMENTS DE TRAVAIL	484.62 \$
16342	IMPRIMERIE SÉLECT	PUBLICATIONS MUNICIPALES	689.85 \$
16343	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ENTRETIEN INFORMATIQUE	394.74 \$
16344	EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.	HABITS DE COMBAT POMPIERS	615.15 \$
16345	KERSIA CANADA LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	356.18 \$
16346	LAFOREST NOVA AQUA INC	AMÉNAGEMENT 2E Puits	3 528.30 \$
16347	LEMIEUX NOLET SYNDICS	FRAIS JURIDIQUE, DOMAINE OUELLET	6 372.00 \$
16348	MATERIAUX LAVERGNE	ENTRETIEN ET REPARATION PARC, ENTENTE PRÉVENTIONNISTE, PIECES ET ACCESSOIRES STATION POMPAGE	674.87 \$
16350	MRC DE MASKINONGE	GESTION VIDANGE FOSSES SEPTIQUES, SERVICE D'INGENIERIE, MRC QUOTE-PART, REDEVANCE ÉLIMINATION, POMPIERS FORMATION	51 544.12 \$
16351	PG SOLUTIONS INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	258.69 \$
16352	POMPES À EAU LAUNIER & FILS INC.	STATION DE POMPAGE PIÈCES ET ACCESSOIRES	90.95 \$
16353	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	1 497.14 \$
16354	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	338.62 \$
16355	G.S. RIVARD SERVICES SANITAIRES INC.	CONTRAT COLLECTE ORDURES	75.88 \$
16356	ENERGIES SONIC INC.	ESSENCE, DIESEL	4 016.86 \$
16357	SOUDURE MOBILE MARC-ANDRE CHARETTE	ENTRETIEN ET REPARATION STATION POMPAGE	330.03 \$

16358	TRUDEL JEAN-NICHOLAS	CCU JETON DE PRÉSENCE	30.00 \$
16359	SYNDICAT REG. DES EEMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	828.55 \$
16360	MUNICIPALITE SAINT-BARNABÉ NORD	ACHAT EAU ST-BARNABÉ	5 427.00 \$

2026-06-116

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer pour l'année 2025 au montant de 44 049.16 \$, pour les comptes à payer pour l'année 2026 au montant de 77 930.76 \$ et déjà payés au montant de 113 937.00 \$, et les salaires nets du mois d'avril 2026 au montant de 59 854.27 \$, totalisant la somme de 295 771.19 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Sandra Gêrôme
Directrice générale et greffière trésorière

6. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 CALCUL DE L'INDICE DE LIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE POUR LES ÉCOLES SITUÉES DANS DES TERRITOIRES MARQUÉS PAR D'IMPORTANTES ÉCARTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

ATTENDU QUE l'indice de milieu socio-économique (IMSE) utilisé par le ministère de l'Éducation du Québec repose notamment sur la proportion de familles dont la mère ne détient aucun diplôme, certificat ou grade, ainsi que sur la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement, ces composantes servant à classer les écoles selon les rangs déciles;

ATTENDU QUE cet indice constitue un outil de référence servant notamment à orienter certaines analyses, priorisations et mesures dans le réseau scolaire québécois;

ATTENDU QUE plusieurs communautés dont celle de la MRC de Maskinongé présentent une réalité territoriale complexe marquée par la cohabitation de ménages plus favorisés et de ménages vivant des situations de précarité, de vulnérabilité ou d'exclusion;

ATTENDU QUE dans un tel contexte, un indicateur agrégé peut difficilement refléter avec justesse la diversité des réalités sociales, économiques et familiales présentes au sein d'une même municipalité, d'un même quartier ou d'une même communauté;

ATTENDU QUE les écarts socio-économiques importants observés sur un même territoire peuvent avoir pour effet de masquer certaines vulnérabilités réelles, notamment chez les jeunes enfants et les familles ayant besoin de services de proximité;

ATTENDU QUE le système scolaire québécois est traversé par des inégalités croissantes qui alimentent, dans les faits, un système à plusieurs vitesses, et que le recours à un indice comme l'IMSE, lorsqu'il ne reflète pas fidèlement les réalités territoriales et sociales, peut avoir pour effet d'accentuer les écarts existants plutôt que de contribuer à leur réduction;

ATTENDU QU'un indice basé sur des données générales de milieu ne permet pas toujours de mesurer adéquatement l'ensemble des facteurs influençant les besoins éducatifs et sociaux d'une population scolaire, notamment en contexte de crise du logement, d'isolement, de rareté de services ou de croissance rapide du territoire;

ATTENDU QU'il est essentiel que les outils d'analyse utilisés par le gouvernement reflètent plus fidèlement les réalités vécues dans les communautés et permettent une réponse adaptée aux besoins des enfants et des familles;

2026-06-117 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par madame Isabelle Héroux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉNONCER les limites du calcul de l'indice de milieu socio-économique (IMSE) lorsqu'il est appliqué à des communautés caractérisées par d'importants écarts socio-économiques, comme ceux que l'on retrouve dans la MRC de Maskinongé;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec et au ministère de l'Éducation de réévaluer les paramètres du calcul de l'IMSE afin de mieux tenir compte de la diversité des réalités territoriales, des disparités intra-municipales et des vulnérabilités locales;

DE DEMANDER que les décisions touchant l'offre de services éducatifs ne reposent pas uniquement sur cet indice, mais également sur une lecture qualitative et territoriale des besoins réels des enfants, des familles et des communautés;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à madame Sonia Lebel, ministre de l'Éducation du Québec, madame Sonia Bélanger, ministre de la santé et députée de Prévost, madame France-Élaine Durand, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État ainsi que monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé, aux centres de services scolaires de l'Énergie et Chemin du Roy, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC de Maskinongé, pour appuis.

ADOPTÉE

6.2 OCTROI CONTRAT – CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES
MUNICIPALITÉ SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON ANNÉES 2027-2028-2029

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour les années 2027-2028 et 2029;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues;

NOM DE L'ENTREPRENEUR	TOTAL NET
Services Ricova inc.	420 609.51 \$
Gaudreau Environnement inc.	294 179.55 \$
9413-1778 Québec inc. (E360S)	300 452.07 \$

ATTENDU QUE la soumission de Gaudreau Environnement Inc. est conforme et que tous les documents requis ont été transmis à la Municipalité;

2026-06-118 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gaétan Thériault appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER à Gaudreau Environnement Inc. le contrat de cueillette et de transport des ordures ménagères pour les années 2027-2028 et 2029, au montant total de 294 179.55 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

6.3 ANNULATION DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE J.-C.-GRENIER ET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 2026-008 concernant les travaux de réfection de la rue J.-C.-Grenier;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un registre a été tenu afin de permettre aux personnes habiles à voter de demander la tenue d'un scrutin référendaire relativement audit règlement;

ATTENDU QUE le nombre minimal requis de signatures a été atteint lors de la tenue du registre;

ATTENDU QUE les citoyens riverains concernés ont manifesté leur opposition à la réalisation du projet de réfection de la rue J.-C.-Grenier;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de ne pas poursuivre le projet;

2026-06-119 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Estelle Borgia et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal annule le projet de réfection de la rue J.-C.-Grenier;

QUE le règlement d'emprunt numéro 2026-008 soit retiré et abandonné;

QUE les démarches relatives à la tenue d'un scrutin référendaire soient interrompues en raison de l'annulation du projet;

QUE copie de la présente résolution soit versée aux archives municipales et transmise aux autorités concernées, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

6.4 ANNULATION D'UN SOLDE D'EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-009

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2024-009 décrétant des travaux de reconstruction du ponceau de la rue Marie-Josée du Domaine Ouellet et un emprunt au fonds de roulement de 225 000 \$ pour en payer le coût;

ATTENDU QUE les travaux visés par ce règlement sont maintenant entièrement exécutés et complétés;

ATTENDU QUE le coût définitif de ces travaux et des frais connexes s'élève à la somme de 193 480,14 \$; laissant une solde d'emprunt disponible et non requis;

ATTENDU QUE l'article 7 dudit règlement stipule que le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense;

ATTENDU QUE la Municipalité a bénéficié d'une aide financière au montant de 135 141,42 \$ pour ces travaux, provenant du Programme général d'assistance financière lors de sinistres – Pluies abondantes et vents violents survenus le 9 et 10 août 2024, dans des municipalités au Québec;

ATTENDU QUE le coût net pour ces travaux totalise la somme de 58 338,72 \$, qui sera à la charge de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation tel que décrit au règlement numéro 2024-009;

2026-06-120 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DIMINUER la dépense décrétée à l'article 3 du règlement numéro 2024-009 à 193 480,14 \$;

DE DIMINUER l'emprunt décrété à l'article 4 du règlement numéro 2024-009 à 193 480,14 \$;

D'AFFECTER l'aide financière reçue de 135 141,42 \$ à la réduction directe de l'emprunt décrété par le règlement numéro 2024-009;

D'ANNULER, à toutes fins que de droit, la portion non requise de l'emprunt initial au fonds de roulement, pour une somme de 166 661,28 \$.

ADOPTÉE

6.5 AUTORISATION DE DEMANDER DES PRIX POUR LE GRAPHISME DES ENSEIGNES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à la conception graphique des enseignes municipales;

ATTENDU QU'il y a lieu d'obtenir des offres de services auprès de graphistes de la communauté afin de réaliser le graphisme desdites enseignes ;

2026-06-121 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer des demandes de prix auprès de graphistes de la communauté pour la réalisation du graphisme des enseignes de la municipalité.

ADOPTÉE

6.6 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT qu'en septembre de chaque année a lieu le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;

2026-06-122 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Charline Plante et un membre du conseil municipal à participer au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités 2026 qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec du 24 au 26 septembre 2026.

DE PAYER l'inscription et de payer les dépenses s'y rattachant sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds nécessaires à cette dépense seront puisés à même le poste budgétaire : 02 11002 346.

ADOPTÉE

6.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-010 CONCERNANT LE RÈGLEMENT RM01-2026 RELATIF AUX INFRACTIONS PÉNALES GÉNÉRALES ET AUX AUTRES MESURES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Madame Estelle Borgia DONNE UN AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet : Règlement 2026-010 concernant le règlement RM01-2026 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente.

Le projet de règlement 2026-010 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 EMBAUCHE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'appel de candidatures lancé par la Municipalité pour le poste de journalier aux travaux publics à titre d'employé saisonnier;

ATTENDU que les candidatures reçues ont été analysées;

2026-06-123

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par madame Émilie Maloney et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'EMBAUCHER monsieur Éric Pelletier au poste de journalier opérateur machinerie lourde à titre d'employé saisonnier;

Les conditions de travail associées à ce poste sont celles prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 DÉROGATION MINEURE : 140, AVENUE EDDY

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 111 004 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au *Règlement de zonage 2010-012* l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage en cour avant malgré l'article 7.7 et excédant le nombre de bâtiments accessoires et la superficie maximale de tous les bâtiments accessoires malgré l'article 8.2;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme mentionnées dans la résolution 2026-05-03;

2026-06-124 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par madame Émilie Maloney et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sur le lot 6 111 004, avenue Eddy pour permettre l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage en cour avant malgré l'article 7.7 et excédant le nombre de bâtiments accessoires et la superficie maximale de tous les bâtiments accessoires malgré l'article 8.2.

ADOPTÉE

9.2 DÉROGATION MINEURE : 21, RUE LANGLOIS

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-007 relativement à la propriété sise au 21, rue Langlois, correspondant au lot 3 983 068 du cadastre du Québec, située dans la zone 109-R, visant à régulariser un bâtiment accessoire de type garage dont la superficie excède la superficie maximale autorisée en vertu de l'article 8.2 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage autorise une superficie maximale de 120 mètres carrés pour un bâtiment accessoire ainsi qu'une superficie maximale totale de 140 mètres carrés pour l'ensemble des bâtiments accessoires sur une propriété;

CONSIDÉRANT que le garage existant présente une superficie excédentaire de 8 mètres carrés par rapport à la superficie maximale autorisée pour un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le service d'urbanisme ainsi que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de refuser la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal choisit de ne pas suivre la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a acquitté les frais reliés aux constats d'infraction émis dans ce dossier, conformément à l'entente intervenue avec la municipalité et le procureur de la cour municipale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire s'engage à régulariser l'ensemble des éléments non conformes de la propriété conformément à la réglementation municipale en vigueur, à l'exception de la superficie excédentaire du bâtiment accessoire faisant l'objet de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'autoriser la présente dérogation mineure afin de régulariser une situation existante, sans porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

2026-06-125 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2026-007 afin de régulariser le garage existant situé au 21, rue Langlois, lot 3 983 068 du cadastre du Québec;

QUE cette dérogation soit accordée uniquement pour permettre une superficie excédentaire de 8 mètres carrés relativement à la superficie maximale autorisée d'un bâtiment accessoire prévue à l'article 8.2 du règlement de zonage;

QUE le propriétaire soit tenu de régulariser tout autre élément non conforme de la propriété conformément à la réglementation municipale en vigueur;

QUE la présente décision vise uniquement la régularisation de la situation existante et ne constitue pas un précédent pour l'analyse de futures demandes similaires.

ADOPTÉE

10. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION

11.1 APPROBATION DES ENTENTES POUR LA GALERIE D'ART AU GARAGE DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite encourager la culture locale et offrir un espace aux artistes pour exposer et créer leurs œuvres en public;

ATTENDU QUE les artistes Léonie Mercier, Carl Chevéri, Carmen Colbert, Katia Michaud et Rebecca Brunelle désirent utiliser le Garage de la Culture pour ces fins;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de prêter gratuitement le Garage de la Culture aux artistes, dans le cadre d'une entente de non-responsabilité;

ATTENDU QUE les parties ont convenu des conditions d'utilisation dans une entente afin de définir les rôles, responsabilités et limites de chacun;

2026-06-126 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve les ententes convenues entre la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et les artistes Léonie Mercier, Carl Chevéri, Carmen Colbert, Katia Michaud et Rebecca Brunelle;

QUE la Municipalité confirme que le prêt du Garage de la Culture aux artistes est consenti à titre gratuit;

QUE la Mairesse, madame Charline Plante, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sandra Gérôme, soient autorisées à signer lesdites ententes au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

11.2 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'UNITÉ RÉGIONAL DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE

ATTENDU QUE l'Unité régional de loisir et de sport de la Maurice a été mandaté pour mettre sur pied le projet Circonflexe – Prêt pour bouger programme de soutien financier et un partenariat visant la mise en place d'activités ou d'équipements favorisant la pratique régulière d'activités physiques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure une convention d'aide financière et entente de partenariat avec *Circonflexe – Prêt pour bouger* afin de bénéficier du programme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la direction générale à signer le protocole d'entente au nom de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Estelle Borgia appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER madame Sandra Gérôme, directrice générale à signer le protocole d'entente entre l'Unité de loisir et de sport de la Mauricie et la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton dans le cadre du projet Circonflexe – Prêt pour bouger.

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DIVERSES

Charline Plante

Remerciement et félicitations

- Merci à tous les citoyens qui ont pris le temps de participer et de partager leur vision dans le cadre de la refonte du Plan d'urbanisme de la municipalité. D'autres consultations publiques auront lieu au cours des prochains mois et votre participation demeure essentielle. Le Plan d'urbanisme permettra de définir les grandes orientations et le développement de notre territoire pour les 10 à 15 prochaines années.
- Bravo à la Chorale Orphéon pour les magnifiques spectacles présentés au Centre communautaire. Un rendez-vous annuel que les citoyens attendent toujours avec impatience.
- Félicitations aux organisateurs du Bazar végétal, encore cette année l'activité est rassembleuse et de partage de savoirs.
- Remerciement à M. Jean-Sylvain Landry, gestionnaire de Sources Saint-Élie pour l'organisation de la visite de l'usine et la rencontre avec une hydrogéologue. Cette visite a permis de répondre à plusieurs interrogations. La vingtaine de participants est grandement satisfaite de la rencontre.

Pause infolettre

Pour la période estivale, l'infolettre municipale fera relâche. Nous vous invitons à suivre les publications Facebook ainsi que le site Web de la municipalité pour vous tenir au courant des derniers développements. Nous reprendrons les publications en septembre.

Lucie Hamelin

L'heure du conte

Les familles sont invitées à la BibliothÉlie pour l'heure du conte animée par Rebecca Dô dimanche le 28 juin à 9 h 30

Estelle Borgia

Atelier créatif – Capteurs de rêve

La municipalité a obtenu une subvention afin de mettre en place des ateliers de savoir-faire et créer des oeuvres qui seront installées dans le Parc de l'imaginaire. Le premier atelier est un atelier de fabrication de capteurs de rêve. Inscription obligatoire au 819-531-9165. Les ateliers ont lieu le 15 juin à 18 h 00, 16 juin à 13 h 00, 17 juin à 18 h 00 et le 18 juin à 13 h 00 au Garage de la Culture.

Chien en laisse

Pour des promenades sereines et sécuritaires pour tous, il faut avoir son chien en laisse et on ramasse les petits besoins. Un geste simple qui protège votre chien, celui des autres et toute la communauté

Isabelle Héroux

Ouverture de la Galerie d'arts

La municipalité invite chaleureusement la population à l'ouverture officielle de la galerie d'arts du Garage de la Culture, le dimanche 14 juin à 14 h.

Tout au long de la saison estivale, de nombreux artistes peintres seront présents du vendredi au dimanche afin d'échanger avec les visiteurs et de faire découvrir leurs œuvres dans une ambiance conviviale et inspirante.

Gaétan Thériault

Invitation à l'activité publique - Axe vallée-du-Saint-Laurent – Hydro-Québec

La population est invitée mardi le 16 juin de 17 h 00 à 20 h 00 au centre communautaire, l'équipe d'Hydro-Québec présentera les dernières mises à jour sur le projet : positionnement prévu de la ligne de tension de 735 kV, simulations visuelles et avancement des études environnementales et techniques.

Jacques Blanchard

Jeudi 5 à 7

Les jeudis 5 à 7 seront de retour à compter du 2 juillet prochain au Garage de la culture et ce, jusqu'au 27 août, pour un total de 8 spectacles. La programmation des spectacles sera diffusée dans l'infolettre.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Lucie Hamelin et résolu que cette séance soit levée à 20h39.

Charline Plante
Mairesse

Sandra Gêrôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal